

« La loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères de 2017, une nouvelle obligation pour les multinationales d'entreprendre en commun ? »

12 mars 2019, MSH Paris Nord, salle 409, 4^{ème} étage

10h : accueil.

10h15 : Paul Mougeolle, juriste doctorant, Université Paris Nanterre : « Les impacts de la loi relative au devoir de vigilance sur la gouvernance des entreprises multinationales ».

10h45 : Juliette Renaud, chargée de campagne senior régulation des multinationales, Les Amis de la Terre : « Bilan et perspective de la mise en œuvre de la loi vigilance deux ans après son adoption du point de vue des ONG »

11h15 : discussion autour de l'approfondissement des exigences de la loi vigilance par des non-juristes dans le cadre du projet de recherche « encommuns », comparaison avec la loi PACTE.

12h00 : fin de la séance.

La séance se déroule à la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord

Salle 409, 4^{ème} étage

20 avenue George Sand, La Plaine Saint-Denis

Métro : « Front Populaire », sortie 3, terminus ligne 12

Plan d'accès : <http://www.mshparisnord.fr/fr/la-msh-paris-nord/contacts/acceder-a-la-msh-pn.html>

Entreprendre en Communs : Droits de Propriété, Communs et Entreprise

Ce séminaire est le lieu d'échanges et de mutualisation (largement ouvert au public) du programme de recherche **EnCommuns**. Lancé le 1^{er} octobre 2016, EnCommuns prend la suite de l'ANR PROPICE et s'étendra sur un période de trois ans.

En s'appuyant sur certains des résultats auxquels nous sommes parvenus dans PROPICE sur le thème de **la propriété et des communs**, la recherche se propose d'élargir les résultats acquis à des champs nouveaux, en particulier celui de l'entreprise. Il s'agit :

i) de proposer **une reconsidération de la notion même d'entreprise en l'analysant notamment sous l'angle des *bundle of rights* (faisceau de droits) qui la constitue** ; une attention particulière sera ici apportée à un réexamen des différentes formes juridiques et institutionnelles qui soutiennent les entreprises, tant dans leurs formes « propriétaires » (la *corporation* américaine, ou la SA française) que pour celles qui relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire, **et en particulier la forme coopérative**.

ii) sur cette base, préciser la nouveauté que représentent les formes d'entreprise et d'activité liées à ce qui est désigné comme « **économie collaborative** » ; on s'interrogera notamment sur la possibilité qu'émerge un nouveau « coopérativisme » sur la base de réseaux « pair à pair » (P2P)

iii) identifier et analyser **les différents types de « modèles économiques » sur lesquels les nouveaux acteurs de l'économie collaborative ou des communs ont fondé leurs activités** ; en proposer des typologies et des cartographies en fonction de différents types de critères.

iv) proposer des pistes **permettant le développement de ces formes nouvelles d'entreprise en se centrant notamment sur l'identification des formes de rétribution qui peuvent permettre aux acteurs de l'économie collaborative et aux *commoners* (participants aux communs) de se rémunérer pour assurer leur reproduction à long terme**.

v) **enfin dans une perspective internationale** le projet entend explorer la manière dont, notamment dans les pays du Sud, des formes novatrices de mobilisation des acteurs et des communautés, inspirées des communs, **peuvent permettre le déploiement de formes nouvelles de création et d'exploitation des ressources**, en attribuant dans la gouvernance des projets, une place affirmée aux communautés concernées.

Pour atteindre ces objectifs le projet mêle et associe études historiques et études de cas, travaux quantitatifs et enquêtes qualitatives, dans différents domaines d'application qui concernent tant des **communs « fonciers »** que des **activités industrielles ou de**

service, en lien notamment avec l'économie numérique et les industries créatives dans lesquelles de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de rémunération se sont développés de manière précoce. L'équipe mobilisée, fortement **interdisciplinaire**, comprend des spécialistes de l'économie, du droit et de la gestion des entreprises. Elle fera aussi appel à des travaux d'historiens et de sociologues.

Sous la direction de Benjamin Coriat (CEPN, Université Paris 13) le projet associe **trois équipes partenaires** : l'IRJS (Paris 1 Panthéon Sorbonne) sous la responsabilité de Judith Rochfled. ; le CEPRISCA (Université de Picardie) sous la responsabilité d'Aurore Chaigneau , le CREDEG (Université de Nice) sous la responsabilité de Sarah Vanuxem.

Le **séminaire de recherche** est coordonné par Benjamin Coriat (CEPN, Université Paris 13), Fabienne Orsi (IRD, LPED, Aix-Marseille Université) et Sébastien Broca (CEMTI, Université Paris 8).

